

Regula Kägi-Diener, Prof. Dr.iur.,
présidente de la Section Internationale de la Commission Internationale de Juristes
ICJ-CH

24 novembre 2011, Université de Genève:

Sécurité et droits humains

Un mot de bienvenue

Mesdames, Messieurs, chers intervenants et chers auditeurs

Soyez les bienvenus ! Je suis ravie d'être ici à Genève aujourd'hui pour ouvrir cette soirée et de pouvoir assister à la table ronde qui a été organisée par le professeur Marco Sassóli. Je le remercie vivement de son initiative, prise à l'occasion du 20ème anniversaire de la *Section Suisse de la Commission internationale de Juristes*.

M. Sassóli fait partie du comité de la Section suisse et, en tant que présidente de cette section, je suis très heureuse de pouvoir compter sur lui, sur sa compétence et son engagement. Merci Marco pour tout ce que tu fais pour la Section et en faveur des droits humains.

Permettez-moi de dire tout d'abord deux mots sur la Section Suisse de la Commission Internationale de Juristes et ensuite un mot sur le thème qui sera présenté et discuté aujourd'hui.

La Section a été fondue en 1991 sur l'initiative de Me Katharina Sameli, avocate à Zurich. Ayant pratiqué pendant un certain temps à Genève, elle avait en effet suivi les activités de la Commission Internationale de Juristes, domiciliée à Genève. Elle a alors ressenti le besoin de fonder une section dans notre pays, vu que la Suisse n'est pas une île isolée et qu'en Suisse aussi il est nécessaire de se rallier au discours international sur les droits humains. Dans son discours inaugural, le professeur Daniel Thürer, qui fut le premier président de la section, a relevé la ferme volonté de soutenir les principes fondamentaux de l'État de droit : les libertés individuelles et la prééminence du droit.

La Section Suisse avait donc pour objectif de contribuer au débat sur ces questions en Suisse. La section est une petite organisation, mais elle défend de grandes idées. Elle était petite au début, et elle l'est restée vu les ressources limitées de l'organisation. Pourtant il ne faut pas sous-estimer ses ressources. Ses ressources, ce n'est pas simplement l'argent qu'elle a à disposition pour ses activités. Ses ressources, ce sont les personnes qui partagent son engagement pour l'État de droit, pour l'indépendance de la justice et pour les droits humains. Ce sont ces personnes qui s'acquittent d'une cotisation pour une idée, qui sont persuadées qu'il vaut la peine de défendre les droits humains en Suisse, qui sont sensibles et attentives aux violations des principes fondamentaux et de la justice. Je pense que c'est là que se situe quelque chose de tout à fait important : qu'il y ait des gens, des juristes partout en Suisse qui se rallient aux idées défendues par notre organisation. Bien-sûr, la justice, les droits humains et de l'Etat de droit doivent être respectés et protégés par l'Etat et réalisés par ses autorités, mais, avant tout, il faut qu'un sentiment pour ces thèmes naisse et croisse dans la société. Le respect de la personne et les valeurs de l'État de droit doivent avant tout être reconnus par la société civile et doivent appartenir au fondement éthique des citoyens et citoyennes suisses. C'est pour cela qu'il est indispensable d'avoir des personnes privées qui en sont conscientes et qui s'engagent à les respecter. Encore une fois, nos membres sont la richesse et les ressources d'une organisation idéale comme la nôtre.

La Section Suisse de la Commission internationale des Juristes veut alimenter la discussion publique en Suisse, la discussion sur les droits humains et les autres objectifs de l'État de droit.

Aujourd'hui, nous avons la chance de pouvoir contribuer à ces débats grâce à une table ronde sur la relation, ou disons plutôt à la tension entre sécurité et droit humains. Et cela grâce à l'engagement des différents intervenantes et intervenants. Je les remercie beaucoup de leur disponibilité et volonté de débattre de leur point de vue, leur expérience et leur expertise et de contribuer ainsi à résoudre cette

question particulièrement actuelle. Ce sont surtout durant les dix dernières années que les droits fondamentaux se sont vus particulièrement menacés par l'argument sécuritaire. Les événements récents en Allemagne nous en rappellent l'urgence – je parle des découvertes dans le contexte des « assassinats Döner » -, mais il suffit aussi de penser aux événements du Proche Orient.

J'en arrive au thème de notre table ronde d'aujourd'hui :

La sécurité et les droits humains : deux piliers de la vie humaine. Nous avons un besoin existentiel de vivre en sécurité. La sécurité forme une condition indispensable de la vie sociale, mais aussi de la vie individuelle. Elle fournit la base de confiance mutuelle nécessaire pour qu'une société moderne puisse se développer et s'adapter.

Par ailleurs, cependant, il y a la « personne », l'être humain, qui demande notre respect dans ses opinions différentes, ses opportunités et ses défauts, et sa propre personnalité qui ne permettent pas que d'autres personnes s'arrogent le droit de décider de son sort et de le dominer. Mais cette personne, d'autre part, doit, elle aussi, respecter les autres et les valeurs communes de la société.

Il y a donc une tension entre ces deux pôles existentiels. Le droit essaie de la dissoudre. Mais y parvient-il seulement ?

Mesdames et Messieurs, je me réjouis des interventions et échanges qui vont suivre et qui, peut-être, clarifieront davantage ces questions complexes mais essentielles.

Merci de votre attention.

RK/24.11.2011